

Mairie de GOSNE

Place du Calvaire
35140 GOSNE

☎ 02 99 66 32 08

✉ mairie@gosne.fr

76-2026

Nomenclature : 2.3

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 035-213501216-20260910-76_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

03 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six,

le 10 septembre, à 20h30,

Date d'affichage

14 septembre 2026

**Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est
réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la
présidence de M. David VEILLAX, Maire**

Étaient présents : MM Veillaux, Gillet, Morin, Havard, Blot, Viscart, Le Cuff, Guegan, Pericot, Trovalet,
Charrieau, Serra, Aubault, Foliard, Orain

Étaient absents excusés : MM. Cervi, Minaud, Guérin-Leconte, Boutheloup

Procurations de M. Cervi à M. Aubault, de Mme Minaud à Mme Gillet, de Mme Guérin-Leconte à Mme Orain

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Formant la majorité des membres en exercice

M. Blot a été élu secrétaire de séance

76-2026 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 3 RUE DU PUIITS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°116-2023 du 25 octobre 2023, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U et AU** du PLU.

Il fait connaître qu'il a reçu de l'étude notariée de Me GUIMONT notaire à Liffré (35), une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé 3 rue du Puits à Gosné, cadastré AB n°714 pour une superficie vendue d'environ 118 m² en zone **UA** du PLU.

Il demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renoncer à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
David VEILLAX

